

Notice Pandémie

## **Approvisionnement personnel / Réserve d'urgence**

---

Dès que des difficultés d'approvisionnement se profilent en période de crise ou après des catastrophes, des achats de précaution peuvent avoir lieu. Une conséquence possible : les produits vitaux ne sont plus disponibles à court terme.

Nous vous recommandons de constituer une réserve personnelle pour votre foyer. Elle doit se composer de produits non périssables et correspondre à vos habitudes alimentaires. Contrôlez vos réserves de temps à autre. Vous pourrez ainsi les consommer avant la date limite de conservation et les remplacer par de nouveaux produits.

### **Recommandations relatives à la réserve d'urgence personnelle**

#### **Réserve de base (par personne) :**

- 1-2 kg de sucre
- 1-2 l/kg d'huile ou de graisses
- 1-2 kg de riz ou de pâtes alimentaires
- 6 litres d'eau minérale

#### **Produits figurant dans la réserve complémentaire :**

- Fromage
- Conserves de viande, poisson, fruits et légumes
- Pain croustillant
- Chocolat
- Soupes en sachets
- Thé et café
- Allumettes et bougies
- Piles
- Savon et papier hygiénique
- Pharmacie d'urgence et médicaments

Toutes les cantines seront fermées au plus tard lors de la survenue des premiers cas de maladies en Suisse. Les collaborateurs seront alors responsables de leur propre approvisionnement alimentaire. Nous vous recommandons de vous constituer également une réserve alimentaire d'urgence sur votre lieu de travail, car vous risquez de ne pas pouvoir vous rentrer chez vous pendant un certain temps en raison de problèmes de circulation.